

Assemblée Générale des Actionnaires d'Atos

Paris, le 27 décembre 2013. L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'Atos s'est réunie ce jour sous la présidence de Monsieur Thierry Breton, Président-Directeur Général de la Société, avec une participation de 67,65% des actionnaires.

Toutes les résolutions proposées par le Conseil d'administration ont été adoptées à une très large majorité.

En particulier, l'Assemblée Générale s'est prononcée favorablement à l'égard de la première résolution portant sur les principales orientations stratégiques du Groupe sur la période 2014-2016, telles qu'elles ont été exposées lors de la « Journée Analystes » du 15 novembre 2013. Ces orientations visent à développer à la fois les activités de services informatiques et celles de paiements de la Société (Worldline), et portent l'ambition d'Atos de devenir l'acteur européen de référence pour la fourniture de technologies et services informatiques au niveau mondial.

Dans le cadre de cette résolution adoptée à 99,63%, l'Assemblée Générale a également approuvé la décision du Conseil d'administration concernant l'ensemble des éléments constituant la rémunération du Président Directeur Général pour la période du plan stratégique 2014-2016.

En outre, l'Assemblée Générale a adopté (97,55%) la résolution s'inscrivant dans le cadre de la conclusion d'un accord transactionnel avec le fonds de pension néerlandais des employés de la Société, permettant de finaliser les obligations du Groupe au titre de leurs retraites. Les actionnaires étaient invités à se prononcer sur l'élargissement à cet effet du programme de rachat d'actions, déjà approuvé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 29 mai 2013. Ainsi, la mise en œuvre de cet accord pourra s'effectuer au moyen d'un paiement en actions Atos SE au fonds de pension néerlandais dans l'intérêt des parties.

Revue annuelle par le Conseil d'Administration de l'application du Code AFEP-MEDEF

La Société s'est engagée en 2008 à mettre en œuvre le Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, relatif notamment aux conditions de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, et en assurer le suivi. Le Conseil d'administration d'Atos s'est réuni le 19 décembre 2013 pour l'examen annuel du suivi de la bonne application par la Société de ces principes de gouvernance, en tenant compte cette année de la révision du Code AFEP-MEDEF publiée en juin 2013.

Le Conseil s'est assuré de la bonne application par la Société de ces dispositions, s'appuyant sur la comparaison de son document de référence 2012 avec les statistiques figurant dans le 5ème rapport annuel sur l'application de ces recommandations de l'AFEP-MEDEF relatif à l'exercice 2012 en date d'octobre 2013. A l'issue de cette réunion à laquelle ont été invités à participer des représentants élus des salariés de la Société (conformément à l'accord du 14 décembre 2012 lié à la transformation d'Atos en Société Européenne), le Conseil d'administration d'Atos a considéré que le dispositif mis en place par la Société sur les questions de gouvernance d'entreprise, notamment en ce qui concerne la rémunération du dirigeant mandataire social, était conforme en tous points aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Le détail des éléments d'appréciation du Conseil sur l'application des recommandations AFEP-MEDEF est consultable dans son intégralité sur le site internet d'Atos.



A propos d'Atos

Atos SE (Société Européenne), acteur international des services du numérique, avec un chiffre d'affaires annuel de 8,8 milliards d'euros et 77.000 collaborateurs dans 52 pays, fournit à ses clients du monde entier des services informatiques dans 3 domaines, Conseil & Services Technologiques, Intégration de Systèmes et Infogérance & BPO, ainsi que Services Transactionnels de Haute Technologie avec Worldline. Grâce à son expertise technologique et sa connaissance industrielle, il sert ses clients dans les secteurs suivants : Industrie, Distribution & Services, Services Financiers, Secteur public, Santé & Transports et Télécoms, Médias & Services aux collectivités.

Atos délivre les technologies qui accélèrent le développement de ses clients et les aident à réaliser leur vision de l'entreprise du futur. Atos est le partenaire informatique mondial des Jeux Olympiques et Paralympiques. Le Groupe est coté sur le marché NYSE Euronext de Paris et exerce ses activités sous les noms d'Atos, Atos Consulting & Technology Services, Worldline et Atos Worldgrid.

Contact presse:

Anne de Beaumont

Tel.: +33 (0) 6 23 76 19 41

anne.debeaumont@atos.net

Contact investisseurs:

Gilles Arditti

Tél. : +33 (0) 1 73 26 00 66

gilles.arditti@atos.net